



LE CARRÉ

— SAINT-MAXIME —

SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL

**ANNEXE 2026.15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**



LE CARRÉ
SAINT-MAXIME
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRÉ SAINT-MAXIME
SEANCE DU 28 AVRIL 2026 – 10H30

Membres présents :

M. Vincent MORISSE	membre titulaire (élu président au cours de la séance)
Mme Véronique LENOIR	membre titulaire
Mme Cécile LEDOUX	membre titulaire
M Arnaud RIVES	membre titulaire
Mme Françoise BRUNO	membre titulaire
M. Michel FACCIN	membre titulaire
Mme Claire MATARI	membre titulaire

Membres excusés :

M. Jean-Maurice ZORZI	membre suppléant
Mme Isabelle TROUBAT	membre suppléant
M. Patrick VASSAL	membre suppléant
M. Patrice VARLET	membre suppléant
M. Vincent LUCAS	membre suppléant

Membres absents : aucun

Assistaient également à la séance :

M. Jean-Louis ROUFFILANGE	membre suppléant
Mme Mariette SERRES	membre suppléant
Mme Valérie BORONAD	directrice du Carré Sainte-Maxime
M. Philippe BORONAD	directeur artistique du Carré Sainte-Maxime
Mme Aurélie PISANI	administratrice du Carré Sainte-Maxime
Mme Claire MIELOSZYNSKI	secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime

24

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME
SEANCE DU 28 AVRIL 2026 – 10H30

Délibération 2026.06 : élection du Président

Délibération 2026.07 : détermination du nombre de Vice-Présidents

Délibération 2026.08 : élection du / des Vice-Présidents

Délibération 2026.09 : délégation à la Directrice de la compétence pour la création et la modification des régies de recettes et d'avances

Délibération 2026.10 : délégation à la Directrice de la compétence pour la passation de certains actes, contrats et marchés

Délibération 2026.11 : approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2026

Délibération 2026.12 : approbation du rapport d'activité et du compte financier unique 2025

Délibération 2026.13 : approbation du budget supplémentaire 2026 du Carré Sainte-Maxime

Délibération 2026.14 : actualisation du guide de la commande publique du Carré Sainte-Maxime

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME
SEANCE DU 28 AVRIL 2026 – 10H30

Le 28 avril 2026 à 10h30, le Conseil d'Administration du Carré Sainte-Maxime s'est réuni au siège sur convocation du Président.

La séance est ouverte à 10h55.

M. Vincent Morisse, président sortant, salue les membres présents et indique que, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

M. Arnaud RIVES est désigné comme secrétaire de séance.

Mme Mariette SERRES et M. Michel FACCIN sont désignés scrutateurs de séance.

Monsieur Vincent MORISSE énonce l'ordre du jour.

Délibération 2026.06 : élection du Président

M. Vincent Morisse, président sortant, propose de procéder à l'élection du Président.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Chaque administrateur, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 7

Monsieur Vincent Morisse obtient 7 voix, soit l'unanimité.

Le Conseil d'Administration après avoir constaté que M. Vincent Morisse a obtenu l'unanimité et en avoir délibéré, élit M. Vincent MORISSE en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Délibération 2026.07 : détermination du nombre de Vice-Présidents

M. Vincent MORISSE propose de fixer à 1 le nombre de Vice-Président.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 1 le nombre de Vice-Président.

Délibération 2026.08 : élection du Vice-Président

M. Vincent Morisse demande aux candidats à la Vice-Présidence de faire acte de candidature.

Mme Véronique LENOIR propose sa candidature.

A l'appel de son nom, chaque administrateur remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 7

Mme Véronique LENOIR obtient 7 voix, soit l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté les résultats de l'élection et en avoir délibéré élit Mme Véronique LENOIR en qualité de Vice-Présidente, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Délibération 2026.09 : délégation à la Directrice de la compétence pour la création et la modification des régies de recettes et d'avances

M. Vincent MORISSE présente la délibération : « Le Carré Sainte-Maxime » étant un établissement à caractère industriel et commercial, il est nécessaire, afin de permettre l'exploitation de son activité ; de créer des régies de recettes, d'avances et de recettes, et d'avances, après avis conforme du comptable de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime ».

Conformément aux statuts, La Directrice peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du même code.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la délégation à la Directrice de la compétence pour prendre toute décision concernant la création ou la modification des régies de recettes, d'avances et de recettes, et d'avances, après avis conforme du comptable de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime ».

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Déléguer à la Directrice la compétence pour prendre toute décision concernant la création ou la modification des régies de recettes, d'avances et de recettes, et d'avances, après avis conforme du comptable de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime ».

La délibération n°2026.09, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026.10 : délégation à la Directrice de la compétence pour la passation de certains actes, contrats et marchés

M. Vincent Morisse poursuit.

M. Vincent Morisse présente la délibération et explique que conformément aux statuts de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, la Directrice assure, sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'administration, le fonctionnement des services de l'Établissement.

A cet effet, elle va notamment prendre les mesures nécessaires à l'exécution des délibérations du Conseil d'administration, exercer la direction de l'ensemble des services, recruter et licencier le personnel, fixer les traitements, salaires et gratifications de ces agents et employés de la régie, conformément au cadre de rémunération défini par le Conseil d'Administration. Elle peut faire assermenter certains agents nommés par elle et agréés par le Préfet. Elle est l'ordonnateur de la régie, et, à ce titre prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, passe, en exécution des décisions du Conseil d'administration, tous actes, contrats et marchés. Elle est le responsable de la mise en place du projet culturel et artistique, dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil d'administration. La Directrice peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service et doit en informer le Conseil d'administration de toute délégation de signature.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Déléguer à la Directrice la compétence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats, marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. La Directrice rend compte à chaque conseil d'administration des actes ainsi passés relativement aux contrats, marchés et accords-cadres dont la valeur HT est supérieure ou égale à quatre-vingt mille euros.

La délibération 2026.10, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026.11 : approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2026

M. Vincent Morisse présente le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 et demande aux autres membres s'ils ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 24 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

La délibération 2026.11, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026.12 : approbation du rapport d'activité et du compte financier unique 2025

Mme Valérie BORONAD, Directrice, présente le rapport d'activité 2025 ainsi que le compte financier unique (CFU). L'exercice 2025, première année de création de la régie et exercice incomplet, se clôture par un résultat global excédentaire de 54 174,41 € (dont 1 066,75 € en fonctionnement et 53 107,66 € en investissement), intégrés au budget supplémentaire 2026.

Les écarts entre prévisions et réalisations s'expliquent notamment par les produits et charges constatés d'avance liés aux engagements artistiques pluriannuels et aux recettes de billetterie rattachées à 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver le rapport d'activité 2025 de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime », annexé à la présente délibération ;
- Approuver le compte financier unique 2025 du « Carré Sainte-Maxime », annexé à la présente délibération ;
- Arrêter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La délibération 2026.12, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Délibération 2026.13 : approbation du budget supplémentaire 2026 du Carré Sainte-Maxime

Le budget supplémentaire permet la reprise des résultats 2025 et l'ajustement des crédits du budget 2026. Il intègre le report des excédents 2025, soit 1 066,75 € en fonctionnement et 53 107,66 € en investissement.

Ces montants sont affectés :

- en fonctionnement : au financement de dépenses de personnel ;
- en investissement : à l'acquisition de matériel informatique et d'écrans LED pour la communication du Théâtre.

Le budget supplémentaire 2026 s'équilibre à 54 174,41 € (1 066,75 € en fonctionnement et 53 107,66 € en investissement).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Voter chapitre par chapitre les propositions du budget supplémentaire 2026 du Carré Sainte-Maxime » dont le détail est repris ci-dessous ;
- Approuver le budget supplémentaire 2026 annexé à la présente délibération ;
- Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La délibération 2026.13, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026.14 : actualisation du guide de la commande publique du Carré Sainte-Maxime

Dans le cadre de ses achats auprès de prestataires externes, la régie doit appliquer les règles du Code de la commande publique afin de garantir le bon usage des deniers publics, la transparence, l'égalité de traitement et la mise en concurrence.

Afin de sécuriser et d'adapter ses procédures d'achat, principalement réalisées en dessous des seuils des procédures formalisées, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter un règlement interne fixant les modalités de passation des marchés courants de l'établissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la version actualisée du Guide de la commande publique du Carré Sainte-Maxime, annexé à la présente délibération ;
- Autoriser la Directrice à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en application de ce document,
- Abroger la délibération n° 2025.24 du 20 février 2025 portant approbation du guide de la commande publique du Carré Sainte-Maxime.

La délibération 2026.14, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de ce dernier vote, M. Vincent Morisse remercie les personnes présentes et lève la séance à 12h15.

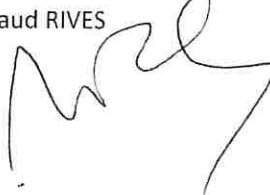


Le

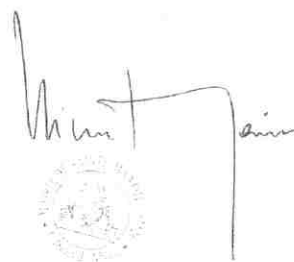
Le Président
Vincent MORISSE

Le

Le Secrétaire de séance
Arnaud RIVES



Signé électroniquement par
Vincent MORISSE




Le 28 juillet 2026